

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoir : 00  
Votants : 10

L'an deux mil dix huit  
Le 28 juin à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 22 juin 2018

**OBJET : Transfert des biens du budget Assainissement de la Commune de Tramolé suite au transfert de la compétence assainissement au profit de Bièvre Isère Communauté au 1<sup>er</sup>/01/2018**

**PRESENTS :** Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Erwan BRACCHI, Pascale CHOTEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Florence MANDON, Philippe PELLET, Sylvie SABATIER,

**ABSENT :** Bruno BESANÇON

**EXCUSES :** Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Michel PERRET (arrivé à 20h40), Benoist CHAMARAUD (arrivé à 21h43),

**Secrétaire de séance :** Sylvie SABATIER

Le transfert de la compétence assainissement des 13 communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de la Région St Jeannaise a été approuvé par délibération de Bièvre Isère Communauté du 26 septembre 2017 et par arrêté préfectoral du 26/12/2017 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour finaliser le transfert de compétences, il est nécessaire de délibérer pour constater le nombre, la nature et le type de biens mobiliers et/ou immobiliers transférés, les subventions transférées et les intégrer dans l'actif de Bièvre Isère Communauté.

Il est nécessaire de procéder à l'établissement d'un procès-verbal constatant le nombre et la nature des éléments transférés. Ce procès-verbal constatera également les contrats transférés, qu'il s'agisse des emprunts ou des marchés et conventions en cours au moment du transfert (cf projet ci-joint).

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PV de transfert des biens correspondant et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PV de transfert des biens correspondant et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire